



FFvolley

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL N°2 DU 08 FEVRIER 2020

SAISON 2019/2020

Présents :

Eric Tanguy, Président

M. Akilian, C. Albe, P. Allamassey, F. Avaby, C. Bagatto, B. Cervetti, C. Darcel, F. de Bernon, D. Deconninck, A. de Fabry, C. Durand, C. Gangloff, R. Goux, A. Griguer, G. Henry, E. Kozludere, Y. Labrousse, L. Lachaise, J. Logeais, G. Mabile, A. Marcaggi, M. Martin-Douyat, P. Mercier, C. Mouradian, V. Roche, L. Torrecillas, N. Turin, P. Vouillot

Absents excusés (Procurations) :

C. Daubas représentée par B. Cervetti, JP. Dubier représenté par E. Tanguy, A. Giubergia représentée par G. Henry, JL. Gouverneur représenté par Y. Labrousse, S. Mouezy représenté par F. Avaby, L. Royo représentée par P. Allamassey

Assistent :

JL Larzul représentant A. Gemise-Fareau, A. Guiguet

Invités :

A. Dagorne, JP Aloro

Le quorum étant atteint, le Président, Eric TANGUY, ouvre la séance à 10h. Il adresse en premier lieu ses vœux à ceux qu'il n'aurait pas encore rencontrés depuis cette nouvelle année.

1. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Agence Nationale du Sport – PSF

Ce dispositif, (ex-CNDS), est reconduit cette année pour toutes les Fédérations, y compris les Fédérations Affinitaires et autres. La volonté était de gérer l'ensemble des enveloppes emploi comme celles de développement, mais l'emploi sera encore géré en 2020 par les DRJSCS.

Adopté par le Conseil d'Administration du
25/04/2020 Date de diffusion : 29/04/2020 (VD)
Auteur : Yves LABROUSSE

La Fédération ne gèrera plus la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna ainsi que St-Pierre et Miquelon, les CTOS le feront en direct suite à la directive de l'ANS.

Une évaluation sera faite au bout de 2 années de dispositifs et l'enveloppe qui sera composée d'une part fixe et d'une d'autre part variable pourra bouger d'une discipline à l'autre en fonction des résultats de leur développement.

La Corse est considérée comme Outre-Mer, ce qui lui permet de bénéficier d'un meilleur taux de prise en charge par licencié. En effet, si l'on établit un calcul en fonction du nombre de licenciés, un licencié ultra-marin est mieux subventionné qu'un licencié métropolitain.

En 2020, l'enveloppe devrait connaître une augmentation de l'ordre de 4 à 5 %, davantage de clubs risquent de présenter un dossier.

En 2019, la FFvolley a suivi les consignes de répartition de l'ANS. Elle a attribué 42 % aux clubs, ce qui la situe parmi les meilleures Fédérations sur cette répartition Clubs/Instances. L'ANS a été sensible à cette volonté de la Fédération.

C.N.O.S.F.

Eric TANGUY annonce au Conseil d'Administration qu'il est devenu vice-Président Délégué du CNOSF sur proposition du Président Denis MASSEGLIA. Cette vice-Présidence lui donne la charge de deux dossiers particuliers qui sont l'innovation avec le prochain colloque le 17 mars à Poitiers, et la Commission du Sport Professionnel qui, en ce moment, est en charge de faire des propositions conjointes Fédérations/Ligues Professionnelles dans le cadre de la future loi Sport et société.

Loi Sport et société

Les Ligues Professionnelles avaient créé en 2005 une association afin d'effectuer des propositions communes, sous l'impulsion de Bernard LAPORTE, Président de la FFRugby, les Fédérations ayant une Ligue Pro sont en train de se regrouper également.

Dossier disciplinaire entre les Fédérations délégataires et la FSGT

Il y a de grosses divergences et ce dossier prend d'importantes proportions.

La FSGT, au travers de documents, a lancé des attaques contre certaines Fédérations afin d'inciter leurs clubs à ne pas licencier tous leurs membres à la Fédération Délégataire, mais à la FSGT.

Deux Fédérations ont saisi le Comité de Déontologie du CNOSF, qui a émis un jugement défavorable à l'encontre de la FSGT.

Lors du dernier Conseil d'Administration du CNOSF, certaines Fédérations ont fait inscrire à l'ordre de jour du prochain Conseil d'Administration, un vote ayant pour but de saisir le Comité de Déontologie qui est l'organe disciplinaire du CNOSF afin d'ouvrir une procédure de radiation de la FSGT.

Libération de la parole dans le mouvement sportif

Actuellement, le sport français vit des heures difficiles avec les suites de l'affaire ABITBOL avec la FF des Sports de Glace.

Il est urgent de mettre en place plus de prévention que nous ne pouvons en faire actuellement, mais aussi faire en sorte de protéger les victimes athlètes en leur permettant

de s'exprimer sans crainte et en veillant aussi à protéger les dirigeants et encadrants des dénonciations calomnieuses ou « fake news » de manière à protéger leur honorabilité.

Le Président soumet au vote la proposition de créer un groupe de travail qui sera chargé de faire des propositions au Bureau Exécutif, ensuite la CCSR sera chargée mettre en cohérence les propositions avec nos règlements généraux actuels, afin de faire en sorte que nos commissions puissent intervenir dans les cas d'agressions physiques, verbales, sexuelles, de harcèlement, de bizutage ou de radicalisation et mise en cause des valeurs républicaines.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité

A côté de ces mesures, la FFvolley va travailler à la rédaction d'un code de bonne conduite et de bonnes pratiques, destiné aux entraîneurs et encadrants. Pour mener à bien ce projet, nous allons écouter certains entraîneurs et dirigeants d'expérience ; ce sujet dépassant largement le cadre d'un conseil d'administration.

La DTN propose que la FFvolley adhère, au travers d'une convention, auprès de l'association Colosse aux pieds d'Argile, qui est déjà intervenue lors de notre colloque des cadres techniques en septembre dernier. L'adhésion nous permettra de profiter des outils et guides que nous pourrons mettre à disposition de nos clubs.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité

Programme des télédiffusions de la saison 2020

Cette année sera riche en Volley sur nos écrans avec de multiples diffusions de rencontres, que ce soit en Volley indoor Masculin et Féminin, mais aussi en Beach Volley.

Le Président avec Laurent TILLIE et Arnaud DAGORNE ont rencontré en début de semaine le vice-Président de la chaîne Eurosport, chaîne olympique en 2020 et 2024. Elle va mettre en place un dispositif spécial Volley lors des Jeux Olympiques au travers du canal Player 100% Volley (cf document annexé).

Alain GRIGUER insiste pour que les Ligues Régionales et les Comités Départementaux fassent la promotion des matchs télédiffusés, afin que la diffusion attire le maximum de téléspectateurs et perdure dans le temps.

Proposition de structuration Marketing et propositions

Un document expliquant la structuration de notre marketing est remis aux membres du Conseil d'Administration, avec des propositions, comme la création d'un club des supporters, ainsi que quelques orientations stratégiques.

Christophe DURAND fait une remarque sur le montant de la cotisation annuelle du futur club des supporters qui doit être attractif et proposer des avantages.

Une fois les propositions finalisées, elles seront débattues rapidement pour être opérationnelles dès les prochaines compétitions.

Laurent TORRECILLAS informe sur le danger d'avoir plusieurs agences en concurrence et pas une seule. Le Président confirme que les agences ne sont pas en concurrence, mais nous sommes à l'écoute de toutes propositions, nous travaillons avec O'CONNECTION prioritairement comme agence même s'il n'y a pas d'exclusivité.

2. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV

Alain GRIGUER annonce que l'Assemblée Générale de la LNV s'est très bien passée dans un climat serein par rapport à celle de l'an passé. La LNV se porte bien financièrement avec un bilan excédentaire et donc réinvestie dans les clubs et sur la diffusion des matchs sur la chaîne du mouvement Olympique « Sport en France ». L'engagement porte sur 25 matchs cofinancés par l'Agence Nationale du Sport, le CNOSF, la LNV et un partenaire.

Le reste de l'excédent financier est reversé aux clubs qui sont appelés à présenter un projet auprès de la LNV.

Alain GRIGUER informe le Conseil d'Administration sur le recrutement en cours pour la direction de la LNV, il y a eu 38 candidats à la base, une « short list » de 4 ou 5 est sorti.

Au niveau de la CEV, les actions depuis 4 ans montrent une évolution positive de l'image du Volley français, concrétisée par des invitations régulières aux réunions décisionnelles, dont celle des calendriers qui aura lieu dans quelques jours.

Michelle AKILIAN se félicite de la mise en œuvre avec la LNV du projet « graine de volleyeur » pour contribuer à la promotion et au développement du Volley.

3. SECTEUR DU SECRETARIAT GENERAL

Aurélie GUIBERGIA, représentante de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur n'ayant pu être présente, son collègue Gérald HENRY lit un courrier à l'attention des administrateurs se rapportant au dernier procès-verbal du Conseil de Surveillance.

Elle fait part de la situation que subit la Ligue Régionale Provence Alpes Côte d'Azur, dans ses relations avec le Comité Départemental des Bouches du Rhône, ainsi qu'un conflit à propos d'anciennes dettes, et s'étonne de la prise de position de la Présidente du Conseil de Surveillance. Aurélie GIUBERGIA annonce aussi que suite à cette situation, elle a pris la décision de se retirer du Volley-Ball régional. Le Président regrette profondément cette décision et considère que ce dossier est un immense gâchis qui a pour conséquence de dégoûter les dirigeants et les faire partir de nos instances.

Le Président informe de la maladresse de la Présidente du Conseil de Surveillance qui s'est retrouvée figurant dans un procès-verbal comme représentante de la FFvolley, alors que notre institution n'était pas invitée. Le procès-verbal ayant été modifié, le Président considère l'incident clos.

En réponse à certains propos tenus dans sa lettre par Mme Aurélie GIUBERGIA, Jean-Louis LARZUL, représentant du Conseil de Surveillance (CS), précise que dans le dossier CD13/ligue PACA le CS est uniquement intervenu dans le cadre de ses missions réglementaires et que ses membres ont effectivement regretté la désignation d'un médiateur par le Bureau Exécutif qui aurait pu remettre en cause le travail effectué par le Comité de Gestion constitué statutairement dans ce type de situation.

De plus, en s'appuyant sur la lecture des extraits des PV du CS, il expose aux membres du CA que, contrairement au ressenti de Mme Aurélie GIUBERGIA, le CS n'a jamais pris parti dans ce dossier.

Le Président répond qu'une médiation s'est déroulée, donnant lieu à un compte rendu et des propositions et que dès lors la FFvolley souhaite ne plus intervenir dans ce dossier qui a déjà fait l'objet de :

- Une gestion par 2 membres du Conseil de Surveillance et le Secrétaire Général de la FFvolley ayant conduit à une élection, la mission a été remplie
- Un « appel » qui a donné lieu à une deuxième étude par le Trésorier Général de la FFvolley et un membre du Conseil de Surveillance n'ayant pas participé à la première gestion
- Une médiation conduite par le Président de la FFvolley avec les deux parties qui n'a pas permis de trouver un compromis. Ce dossier est clos du côté de la FFvolley et comme le Comité Départemental des Bouches du Rhône n'accepte pas les conclusions du Comité de Gestion et de « l'appel », il ne lui reste plus que la solution de se tourner vers la justice.

Plusieurs administrateurs font la remarque sur le délai de rédaction des procès-verbaux qui retarde la publication des décisions. Le Président annonce qu'il va demander au Secrétaire Général de simplifier les procès-verbaux pour les transformer en relevés de décisions, afin de permettre une publication plus rapide.

Approbation des Procès-verbaux

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'ensemble des PV soumis au vote :

Conseil d'Administration du 24 juin au 3 Juillet 2019
Conseil d'Administration du 20 juillet 2019
Conseil d'Administration du 19 octobre 2019
Bureau Exécutif du 5 octobre 2019
Bureau Exécutif du 15 novembre 2019
Bureau Exécutif du 13 décembre 2019
Commission Centrale des Statuts et Règlements du 14 octobre 2019
Commission Centrale Financière du 18 octobre 2019
Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi du 25 octobre 2019
Commission Centrale Sportive du 25 novembre 2019
Commission Centrale des Statuts et Règlements du 14 novembre 2019
Commission Centrale Sportive du 10 décembre 2019
Commission Centrale Sportive du 16 décembre 2019
Commission des Agents Sportifs du 6 novembre 2019
Commission Centrale Financière du 25 janvier 2020
Commission Centrale des Statuts et Règlements du 18 décembre 2019
Commission Centrale des Statuts et Règlements du 19 décembre 2019
Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi du 8 janvier 2020
Commission Centrale Beach du 2 décembre 2019
Commission Centrale des Statuts et Règlements du 9 janvier 2020
Commission Centrale des Statuts et Règlements du 16 janvier 2020
Commission Centrale des Statuts et Règlements du 20 janvier 2020
Commission Centrale des Statuts et Règlements du 25 janvier 2020
Commission Centrale Sportive du 29 janvier 2020
Commission Centrale Sportive/Commission Centrale des Organisations du 15 janvier 2020
Commission Centrale d'Arbitrage du 1er février 2020
Comité Sport Santé du 13 janvier 2020

Procès-verbaux présentés

Conseil de Surveillance du 7 septembre 2019
Commission Fédérale Electorale du 4 novembre 2019
Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux du 17 au 25 octobre 2019
Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux du 28 novembre 2019
Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux des 9-10 janvier 2020
Commission Fédérale d'Appel du 10 octobre 2019
Conseil de Surveillance des 15-16 novembre 2019
Commission Electorale Fédérale du 6 février 2020

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de Belfort avant diffusion pour approbation définitive en Assemblée Générale 2020

Ce procès-verbal d'Assemblée Générale est un relevé de décisions et non pas des minutes, car 11 heures de débats donneraient lieu à un document très volumineux.

Le procès-verbal, sous forme de relevé de décisions, devra bien évidemment, être diffusé avec les documents annexes.

Le Conseil d'Administration approuve cette diffusion à l'unanimité

Calendrier de l'Assemblée Générale Ordinaire 2020

Le Secrétaire Général présente le calendrier et rétro planning de l'Assemblée Générale statutaire des 16 et 17 mai 2020.

Ce calendrier est adopté à l'unanimité

Définition de la période électorale 2020

Le Code du Sport précise que les élections doivent avoir lieu avant le 31/12 de l'année des Jeux Olympiques d'été.

La Commission Electorale Fédérale fait la proposition que la période de vote débute le 16 novembre et se termine le 15 décembre 2020.

Le Président précise qu'il serait souhaitable, compte tenu que chaque Ligue Régionale doit tenir une assemblée générale dans cette période, que celle-ci organise ses élections lors de la même Assemblée Générale Régionale. Ainsi les clubs se déplaceraient pour voter sur une même assemblée générale régionale et pourraient élire :

- L'Exécutif de la FFvolley
- Le Comité Directeur de leur Ligue et le Président
- Leurs représentants territoriaux au Conseil d'Administration de la FFvolley
- Leurs délégués régionaux aux Assemblées Générales Fédérales

Si certaines Ligues souhaitent procéder à deux Assemblées Générales électives séparées (la régionale et la Fédérale), elles en auront bien toute latitude.

Laurent TORRECILLAS demande si les remarques de la conciliation du CNOSF, suite à la dernière élection, ont bien été prises en compte dans nos textes.

Le Président répond par l'affirmative mais invite Laurent TORRECILLAS à le vérifier, et si le cas échéant, il manquait des éléments, nous aurions un Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de mai pour corriger ou compléter nos textes ; le Bureau Exécutif va saisir la Commission Electorale qui a la responsabilité des mises à jours du code électoral.

Le Président précise que l'actuel Conseil d'Administration reste en fonction jusqu'au 31/12/2020.

Le Conseil d'Administration adopte ce calendrier à l'unanimité

Le Secrétaire Général annonce la démission d'Aline GEMISE-FAREAU à la Commission Mixte d'Ethique, cette démission prend effet au 31/01/2020.

Le Conseil d'Administration fait part de l'incohérence avec le procès-verbal du Conseil de Surveillance et demande à ce que, lors de la prochaine réunion, le Conseil de Surveillance corrige son procès-verbal.

4. SECTEUR FINANCES

Informations sur bilans et comptes de résultats 2019

EuroVolley 2019 (Comité d'Organisation France Volley)

Le bilan présenté lors de la dernière Assemblée Générale de l'EuroVolley présente un résultat déficitaire de 42 K€, tenant compte pour part d'estimations.

Actuellement, en l'état, la comptabilité du bilan fait apparaître un déficit de 3,5 K€.

Un rendez-vous est pris avec la SACEM pour la mise en place d'une convention nationale Volley incluant la négociation de l'EuroVolley lors duquel une majorité de l'animation musicale a été faite avec des « jingles » qui sont des propriétés de la FIVB.

Il y a un dossier en cours auprès de la MAIF pour les dégradations dans l'Accor Hôtels Arena par des manutentionnaires (bris d'une vitre), le total se monte à 15 K€.

Il reste encore des fournisseurs à payer qui ne pourront l'être que lorsque l'Etat aura remboursé le crédit de TVA qui se monte à 460 K€, ainsi que les soldes des subventions des collectivités et de l'Etat.

FFVOLLEY

Le Trésorier Général présente une résolution et demande aux membres du Conseil d'Administration leur avis sur la manière de comptabiliser l'investissement fédéral et les frais de l'Eurovolley 2019.

L'EuroVolley, qui est une compétition que nous organisons une fois tous les 40 ans, est-il un investissement ou une simple organisation ?

Si c'est un investissement, on peut l'amortir sur plusieurs années, si c'est une charge simple d'organisation, il faut l'amortir sur une saison.

Les retombées de l'EuroVolley en France, qui s'est terminé le 29 septembre, seront principalement sur la saison 2020/2021 en termes de nombre de licenciés et sur 2020 par l'arrivée de nouveaux annonceurs et partenaires.

Pierre VOUILLOT rappelle que par rapport à la diffusion télé, on peut noter que les retombées vont au-delà du 31/12/2019, il est donc logique d'étaler l'investissement.

Le Président confirme que l'accentuation des diffusions TV, que cela soit pour la FFvolley ou la LNV, sont des retombées directes de l'EuroVolley et également du TQO.

Michelle AKILIAN précise que le financement de l'action « Année du Volley » aurait dû être comptabilisée sur l'EuroVolley, car c'était une obligation du Ministère de mettre en place un héritage, la totalité des charges de ce dispositif ont été comptabilisées par la FFvolley.

Une discussion s'engage sur l'amortissement sur 2 ou 3 ans, le Président annonce qu'il souhaite ne pas dépasser deux ans, soit 2019 et 2020, car il ne souhaite pas impacter la nouvelle olympiade et l'équipe qui conduira la Fédération de sommes à amortir d'un événement de la précédente olympiade.

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité de l'étalement sur 2 années de l'investissement de l'EuroVolley et du congrès

(33 pour, 1 Contre (Laurent TORRECILLAS), 1 Abstention (Laurence LACHAISE)

FFvolley

Le Trésorier Général annonce que l'estimation du résultat 2019 est déficitaire d'environ 350 à 400 K€.

Les principales raisons sont les suivantes :

711 K€ de partenariat contre 1 150 K€ budgétisé, le contrat qui était presque conclu avec un partenaire à 450 K€ n'a pu être finalisé. Le Président confirme que les négociations pour un tel montant sont longues.

Le budget de l'arbitrage est en dépassement de 200 K€ par rapport au budget prévisionnel Version 2 de 2019, il faut se rendre à l'évidence que les engagements payés par les clubs dans les divisions nationales ne permettent plus de financer correctement l'arbitrage.

Depuis 2013, les engagements ont augmentés uniquement selon le coût de la vie, mais les indemnités de déplacement des arbitres ont été augmentées de beaucoup plus, à cela il faut rajouter la prise en charge des péages qui n'a pas été répercutée dans les engagements ; pour mémoire le coût de l'arbitrage était de 514 K€ en 2015 pour 668 K€ en 2019.

La même augmentation est à noter sur les aides versées aux clubs dans le cadre des Coupes de France Jeunes et des organisations fédérales, dont la somme est passée de 254 K€ en 2015 à 409 K€ en 2019.

En 2015, 37% de la somme totale des engagements servaient à financer l'arbitrage et 21% servaient aux aides aux clubs.

En 2019, 50% de la somme sont consacrés à l'arbitrage et 30% aux aides aux clubs ; le delta servant à financer le fonctionnement fédéral et les commissions est passé de 58 à 80%.

L'organisation d'une étape de la VolleyBall Nations League (VNL) en France est lourde financièrement, pourtant il n'est pas envisageable de ne pas y participer, car la position au classement mondial de la France dépend de la VNL.

Le point positif, c'est que le nouveau système de ranking consécutif à la VNL devrait nous qualifier automatiquement pour les Championnats du Monde de 2022 et donc nous dispenser de l'organisation d'un TQCM en 2021.

Budget 2020 V2

L'objectif prioritaire est que le résultat 2020 soit excédentaire.

Ce budget révisé pour 2020 a été bâti à partir de certitudes et non pas d'estimations, aussi le partenariat est budgétisé à 800 K€ de recettes et non pas à 1 150 K€ comme sur la première version.

L'arbitrage est budgétisé à 600 K€ et non plus à 435 K€.

Les aides aux clubs sont budgétisées à 400 K€ et non plus à 235 K€.

L'aide aux Ligues est budgétisée à 300 K€ au lieu de 250 K€.

Le fonctionnement de la FFvolley est budgétisé à 1 400 K€ au lieu des 1 690 K€ de 2019.

La priorité est de faire des économies sur le fonctionnement fédéral et de ne pas toucher aux actions de terrains et à nos programmes des Equipes de France.

Une restructuration de la FFvolley est en cours car depuis plusieurs semaines certains salariés nous ont quittés et ne seront pas remplacés. Une optimisation de tous les postes de dépenses est à prévoir pour réaliser 300 K€ d'économies sur le fonctionnement.

Au niveau de l'arbitrage, nous allons diminuer la présence d'arbitres sur les tournois de Beach Volley, pour ne se concentrer que sur les ¼, ½ et finale.

Vincent ROCHE regrette la décision de diminuer le nombre d'arbitres en Beach Volley et demande à ce que ce soit travaillé avec la Commission Centrale d'Arbitrage.

Le Président est favorable à ce travail, mais rappelle que la FFvolley investit beaucoup depuis plusieurs années pour très peu de retours et rappelle les difficultés et oppositions pour augmenter les engagements en Beach Volley.

Le Président soumet au vote le budget révisé 2020 version 2.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité ce budget

Pièce jointe en annexe.

FIVB – Plateforme de développement

La FIVB attribue une bourse de 36 K Francs Suisses par an pour aider la FFvolley à performer en Beach Volley en 2024, cette somme aidera à la structuration du secteur Beach Volley Haut-Niveau.

Contrat de performance

Le Président et la Direction Technique Nationale ont été reçus par Claude ONESTA pour définir le contrat de performance 2020.

L'Agence Nationale du Sport apportera donc 1 410 K€ à la FFvolley sur le 1^{er} tour de subventions contre 1 362 K€ en 2019.

L'orientation prioritaire de ces aides est l'Equipe de France Masculine, les Equipes de France Beach Volley et les Pôles France. Les Equipes de France Jeunes ne sont plus soutenues financièrement, c'est à la FFvolley de les assumer.

Beaucoup de subventions de Fédérations ont été baissées, car l'agence dispose de 1 000 K€ de moins de crédits, cela est donc un excellent signal de confiance que la FFvolley voit ses subventions augmenter.

5. SECTEUR RESSOURCES HUMAINES

Point sur les Ressources Humaines de la FFvolley

Tous les entretiens annuels ont été réalisés. Certaines fiches de poste sont à mettre à jour avec les responsables de secteur.

Madame Sylvie BERNIER est en arrêt de travail, prolongé jusqu'à fin mars.

Point sur l'avancée de l'accord d'entreprise

Les deux représentants du CSE ont été réunis pour échanger sur des propositions.

6. SECTEUR SPORTIF

Coupes de France Beach Volley 2020

A l'initiative de la Direction Technique Nationale, suite à une réunion des acteurs français du Beach Volley pour mettre en place une filière Beach Volley avec notamment la catégorie M13.

En amont du futur championnat de France de Beach M13, il est créé cette année une coupe de France des clubs en Beach sur la catégorie M13.

Les Beach Volleyades concerneront la catégorie M15 cette année.

Cette année, les Coupes de France Beach Volley, sur la nouvelle formule M13, M15 et M17, se dérouleront sur 4 journées, cette nouvelle formule a pour but de faire jouer à tous les engagés 2 journées minimum tout en régionalisant cette première phase.

La formule sera 2 tours régionalisés sans éliminations, puis 2 tours nationaux (1/2 et finales).

Les appels à engagement vont être lancés, le retour est à faire auprès de Johan SOUMY.

Point sur les Volleyades

Tous les engagements des Ligues Régionales sont parvenus à la FFvolley.

Pour les Volleyades, 20 équipes féminines et 22 équipes masculines à Vitrolles.

Pour les Mini-Volleyades, 26 équipes masculines et 26 équipes féminines à Grenoble.

Pour les Maxi-Volleyades, 9 équipes féminines et 5 masculines pour la partie compétition et pour la partie « inter-ligues » sans joueurs de Pôles, ni Nationaux, 4 équipes féminines et 5 équipes masculines.

Alain de FABRY précise que la demande de dérogation de la Ligue Régionale de Corse pour participer aux Volleyades a été acceptée par le Bureau Exécutif.

Coupe de France Jeunes

Aujourd'hui, il est possible dans plusieurs cas que dès le 6^{ème} tour de Coupe de France on dispose directement des qualifiés pour la phase finale (12) et se pose donc la question de la nécessité de faire un 7^{ème} tour en repêchant des équipes ayant fini 3^{ème} lors du 6^{ème} tour, ce 7^{ème} tour n'est utile que s'il manque un ou plusieurs qualifiés sportivement pour la finale.

Cette mesure permettra aux clubs d'économiser un tour de déplacement très coûteux.

Le Conseil d'Administration approuve cette mesure prise par le PV7 de la CCS à la majorité

(Contre Christophe DURAND - Abstention Nathalie TURIN)

RPE Circuit Beach Volley 2020

Le Conseil d'Administration approuve le RPE du circuit Beach Volley 2020 à l'unanimité

7. SECTEUR ULTRA-MARIN

Dossier Ligue de Mayotte

Le dossier de la Ligue de Mayotte n'avance plus, la FFvolley a appris par écrit les engagements que le Conseil Départemental de Mayotte a demandé, mais malgré cela, l'institution départementale n'est plus d'accord pour régulariser les années antérieures en termes de subventions, plaçant la Ligue dans une situation de cessation de paiement.

Le Conseil Départemental semble vouloir que la FFvolley lui rembourse les 65 000 € que la Ligue de Mayotte aurait mal utilisés, cette éventualité est refusée par la FFvolley sachant que Mayotte lui doit déjà 32 000 €. Le Conseil Départemental semble vouloir attendre la liquidation pour intervenir.

Le Président soumet au vote la résolution pour laisser placer la Ligue de Mayotte en liquidation et inscrire la dette fédérale auprès du liquidateur.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité

Finales de la Coupe de France en Martinique

Les finales de la Coupe de France Amateur se dérouleront du 25 au 27 mai 2020 en Martinique en deux étapes :

- La Coupe de France Ultra-Marine
- Puis finale de Coupe de France contre les 2 vainqueurs H/F de la Coupe de France Amateur de Métropole

La compagnie aérienne Air Caraïbes sera partenaire de la manifestation.

Un rendez-vous a eu lieu le 07/02 avec le Ministère des Outre-Mer en présence du Président de la FFvolley et de la vice-Présidente Madame Florence AVABY, le Ministère devrait apporter 25 K€ de financement.

La FFvolley prendra en charge les billets d'avion PARIS/FORT DE FRANCE pour les deux équipes vainqueurs de la Coupe de France Métropolitaine, les déplacements jusqu'à Paris seront à la charge des clubs.

8. SECTEUR DEVELOPPEMENT

Compte rendu des actions de développement en cours

Voir le document en annexe.

Une présentation de toutes les actions et dispositifs de développement réalisés ou en cours est présentée par Michelle AKILIAN, Claude GANGLOFF et Michel MARTIN-DOUYAT, suite au départ contraint d'Yves LABROUSSE.

Critère PSF 2020

Les critères PSF 2020 seront les mêmes que ceux de 2019, ils ont été validés par l'Agence Nationale du Sport.

Critère Macro Evaluation de la FFvolley dans le cadre des PSF.

A partir de 2021, nous aurons le recul nécessaire pour faire une évaluation des PSF de manière correcte, nous proposons à l'Agence d'évaluer la performance de la Fédération sur le nombre de licenciés et le nombre de clubs, ainsi que le nombre de dispositifs mis en place.

Campagne PSF 2020

Les documents pour réaliser les comptes rendus des actions vont être envoyés cette semaine. Les clubs et instances devront répondre avant le 30 juin 2020.

Compte rendu de la réunion avec la Fédération Affinitaire

Un rendez-vous a eu lieu avec la FSGT pour discuter d'un canal de diffusion de la Coupe de France Compet'lib et de la compétition Masters par eux ; ils ne sont pas favorables considérant nos produits concurrentiels aux leurs. L'UFOLEP et la FFSE n'ont même pas répondu à nos sollicitations.

Point sur la Coupe de France Compet'Lib et Challenge Vétérans

Le fonctionnement sera le même que les autres années, avec une aide du Comité Départemental de la Meurthe et Moselle.

Coupe de France Masters, 24 équipes M1 et 5 M2.

Cette première édition compte 5 équipes M1 filles, mais aucune en M2.

L'année prochaine, il faudra abaisser l'âge de 5 ans.

Demande de validation du lieu de la finale. Un dossier est arrivé : Nogent le Rotrou (Ligue Régionale du Centre Val de Loire), 14 bénévoles seront présents pour encadrer la manifestation.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la désignation de Nogent le Rotrou comme lieu cette année

Claude GANGLOFF demande à ce que la FFvolley accentue sa communication sur les actions de développement car il y a aussi un constat de méconnaissance de nos actions par clubs et licenciés.

9. SECTEUR DTN

Préparation des Jeux Olympiques de Tokyo

La préparation aux Jeux Olympiques de Tokyo se fera pendant la VNL avec deux options : soit l'Equipe de France se qualifie pour la finale à Turin et pourra donc disputer des matchs de bon niveau, soit nous organiserons 1 ou 2 matchs amicaux de préparation en France.

Deux matchs amicaux sont également prévus à Tokyo avant le début des JO.

Les accréditations sont en cours, avec notamment 2 kinés (donc 1 de plus que lors des JO de Rio).

Il n'y aura pas de recrutement d'un nouvel Entraîneur Adjoint suite au départ de Cédric ENARD.

Rendez-vous le 20 février à Mulhouse avec Madame le Maire pour un projet de convention avec la ville, avec peut-être un match de préparation et un stage.

En mars, voyage à Tokyo pour finaliser les préparatifs sur l'hébergement, etc... de l'Equipe de France.

Point sur la qualification des Equipes de France de Beach Volley aux JO

Belle avancée sur le classement mondial pour nos équipes. Nous n'avons pas d'autorisation pour partir en Iran (le Ministère refuse d'envoyer les cadres techniques car ce pays fait partie de la liste rouge des pays dangereux et refus de la DTN d'envoyer les paires sans entraîneurs). Les World Tour en Chine sont annulés, Singapour également, la Russie est dans l'incertitude à cause des sanctions en cours, donc c'est 5 ou 6 tournois qui n'auront pas lieu et il y a un risque de nous manquer pour acquérir le nombre de points nécessaires pour la qualification directe aux JO. Nos équipes se préparent pour la Continental Cup (aux Pays-Bas). Phase 2 en mai pendant l'Assemblée Générale et finale fin juin.

Une demande du Conseil d'Administration sur la manière de gérer les anglais maintenant qu'il y a sortie de l'UE. Le Président précise que la Fédération va faire une information pour prévenir que les anglais, dès la saison prochaine, seront des joueurs hors UE.

10. SECTEUR FORMATION

Présentation du Projet de Compte de Formation

Ce projet est en cours de finalisation, la dernière réunion avec les différentes commissions concernées a eu lieu il y a 3 jours. Un document de présentation sera soumis au prochain Conseil d'Administration, puis à l'Assemblée Générale, s'il est d'accord.

Enquête Emploi

Une enquête est lancée pour l'emploi dans les clubs. Cela servira à déterminer l'employabilité du Volley-Ball.

11. SECTEUR EVENEMENTIEL

Point sur la VNL 2020

La Compétition se déroulera du 19 au 21 juin à Nancy avec les équipes d'Iran, d'Argentine, de Pologne et de la France, toutes les quatre qualifiées pour les Jeux Olympiques de Tokyo.

La manifestation est bien accueillie avec un support financier important des collectivités locales qui devrait permettre un résultat financier équilibré.

Billetterie VNL 2020

Le Président présente la proposition des tarifs sur la VNL.

La FFvolley met en place un nouveau système de billetterie et de tarification, avec d'abord une période d'ouverture exclusive réservée aux licenciés avec un tarif à - 20 %. Il y aura dans la même période, un tarif pour les encadrants (dirigeants, arbitres, entraîneurs, etc ...) mais avec une réduction de 40 %.

A l'issue de la période d'exclusivité, il y aura un seul tarif Grand Public pour tout le monde à l'exception des encadrants qui conserveront leur tarif à - 40 % jusqu'au jour du match.

Le nombre de places achetables par numéro de licence est limité à 4 par personne.

L'ouverture de la billetterie pour la VNL est prévue le 19 février 2020.

Le Conseil d'Administration approuve le dispositif billetterie à l'unanimité

Appel à candidature Compétition Féminines

Le cahier des charges des organisations féminines a été envoyé dans toute la France.

12. QUESTIONS DIVERSES

Snow Volley

La FFvolley lance cette année un circuit de Snow Volley, puisque ce sport, dont nous avons la délégation, a vocation à devenir un Sport Olympique après son introduction aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Le circuit français comportera 3 étapes en 2020.

Le jeu se joue en 3 x 3, avec 1 remplaçant possible.

Sur le circuit européen, nous avons une équipe qui représente notre pays.

Il y a déjà potentiellement des stations intéressées pour accueillir des étapes l'année prochaine.

World Tour de Beach Volley

Après le succès des Championnats d'Europe Masculins, la FFvolley a pris une position de principe sur une organisation Féminine en 2023 et une organisation de tournoi de Beach Volley sur le champ de Mars entre 2021 et 2024.

Le Président a reçu un appel téléphonique de la DIGES exprimant ses difficultés pour soutenir une organisation de Championnat d'Europe Féminin en 2023, en raison du nombre d'évènements sur cette année chargée, avec notamment la Coupe du Monde de Rugby, de facto, l'Etat ne pourrait soutenir financièrement cette organisation à la même hauteur que l'EuroVolley 2019 Masculin.

La proposition de la DIGES serait de positionner l'EuroVolley Féminin en 2025, ce qui permettrait à l'Etat de soutenir de manière plus importante cette compétition.

La DIGES a le souci de faire perdurer l'engouement que suscitent les Jeux Olympiques de Paris après 2024, nous pourrions nous inscrire dans cette démarche.

Le Conseil d'Administration est favorable à positionner l'EuroVolley Féminin en 2025 et recentre l'objectif de la FFvolley sur une organisation Beach Volley entre 2021 et 2024.

Informations diverses

La FFvolley a été assignée en référé au Tribunal Administratif par un arbitre contestant sa rétrogradation au panel inférieur et mettant en avant un nombre de désignations inférieures à des collègues à lui du même grade.

L'arbitre a été débouté dans l'entièreté de ses demandes et condamné à payer 800 € à la FFvolley.

La séance est levée à 18h.

Le Président
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général
Yves LABROUSSE



FFvolley

**Programme des télédiffusions
des compétitions de Volley-Ball
et Beach Volley**

en 2020



Rappel des diffusions TV en direct en 2019



- Finale Coupe de France à Tours sur **Be Insports**



- VNL sur **Eurosport** à partir du 2^{ème} week end
 - (*contrat FIVB*)



Ligue Européenne féminine sur **Wéo**



- Finales du Championnat de France de Beach au Touquet





Septembre 2019

**SPORT EN
FRANCE**

Match de préparation **France / Allemagne** à Charpy

la chaine
L'ÉQUIPE

EuroVolley 2019 en France
(*contrat CEV*)





**Depuis Novembre 2019
jusqu'en Février 2020**



**Matches à domicile de Champions League
des 3 clubs français engagés :**

- **TOURS VB**
- **RC CANNES**
- **NANTES VB**

soit 9 matchs (5 en 2019, 4 en 2020)

+ matchs éliminatoires en cas de qualification

+ SuperFinals disputées à Berlin le 16 Mai



Les compétitions nationales en 2020



- Finale masculine Coupe de France à Toulouse



- Finale féminine Coupe de France à Cannes



- **Finales du Circuit national de Beach-Volley à Saint Quay Portrieux**





Les compétitions internationales en 2020



- **Volleyball Nations League**
en cours de négociation par la FIVB



CEV: **Ligue Européenne féminine**
(3 matchs en France en Juin)



CEV
EuroVolley 2021
Qualifiers

TQCE du 19/08 au 6/09 : non déterminé
(3 matchs en France)



• **Tournoi Olympique du 25 Juillet au 9 Août 2020 :**
Poule des Bleus : BRESIL / USA / RUSSIE / ARGENTINE / TUNISIE

Matchs diffusés sur :

- **france•tv**

France 2 / France 3 + une chaîne digitale dédiée aux JO

- **★EUROSPORT**

Eurosport 1 / Eurosport 2 + Eurosport Player avec un canal dédié pour le Volley-Ball

FFVB - BUDGET PREVISIONNEL 2020 en K€ - VERSION 2

	CHARGES	Ministère CO	PRODUITS
Licences + affiliations + assurances + Transferts			3 720
Redevances Clubs			1 430
Partenariats			800
Amendes			-
Fonctionnement FFVB	1 400		
Complements Salaires CT	110		
Budget Euro 2019	265		
Communication	100		
Production TV	50		
Organisations Secteur Evenementiel	300		
Secteur Beach Fédéral	200		
Organisation Fédérales (CCO)	400		
Arbitrage	600		
DOM-TOM	130		
Boutique FFVB	110		120
Totaux	3 665		6 070
Résultats courants	2 405		
Provision Primes	250		
Résultats exceptionnels	-250		
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE			
Secteur Masculin	781	306	
Secteur Feminin	563	94	50
Secteur Beach	458	133	
Para Volley	110	88	
Aides Personnalisées	310	310	
Plan de Performance Fédéral	966	223	240
Médical	306	256	
Formations	73	43	133
Fonctionnement DTN	49		
Développement	219	119	
Aides aux Ligues développement International	300		
International	-		
TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	4 135	1 572	423
Résultats DTN (Fonds propres)	-2 140		
TOTAL GENERAL	8 050	1 572	6 493
RESULTAT 2020	15		



FFvolley

ACTIONS

DU SECTEUR

DEVELOPPEMENT

CA - 08/02/2020

DOTATION CREATION GSA/GSD/CLUB JEUNES

Depuis cette saison, et comme précisé en annexe du RGLIGA 19/20, la création ou la 1^{ère} ré affiliation d'un GSA/GSD ou Club Jeunes, donne droit à une dotation:

PACK AFFILIATION GSA/GSD/CLUB JEUNES (hors UGS)

SAISON	DOTATION
N (création)	10 ballons ALLSIX (ou 15 ballons pour Clubs Jeunes)
N+1 (1ere ré-affiliation)	5 ballons ALLSIX

NB: Pour les créations (37 au 28/01/20), les dotations ont été envoyées directement aux clubs, à qui revenait le choix du type de ballons (ALLSIX V100 pour jeunes OU V500 pour adultes).

Des posters des Equipes de France sont également joints au colis.

NB: Pour les premières ré-affiliations (50 au 28/01/20), les dotations vont être transmises aux ligues en février pour distribution aux clubs concernés. Il s'agira de ballons V100 pour inciter à la mise en place d'actions de développement + posters des EDF.

LABEL CLUB FORMATEUR CAMPAGNE 2019

- **286 clubs labellisés...**
 - > 174 FUTUR / 99 EXC. / 13 PERF.
- **... et valorisés :**
 - > Courriers de la FFvolley adressés aux clubs ainsi qu'à leur mairie.
 - > Dotations en ballons ALLSIX V100 (6 pour FUTUR, 8 pour EXCELLENCE, 10 pour PERFORMANCE), soit près de 2 000 ballons.
 - > Diplômes « Label Club Formateur 2019 »
 - > Drapeaux (2x1m) « Label Club Formateur 2019 »



ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOP. DES CLUBS

- Pour débiter 2019/2020, la Fédération a voulu offrir une dotation en ballon pour tous les clubs répondant aux critères suivants:

- * N'ayant pu obtenir le label « Club Formateur 2019 »
- * N'ayant aucun collectif engagé en championnat national en 19/20
- * Ayant plus de 10 licences jeunes (M7 à M20)

> Soit 474 clubs en Métropole

- Cette dotation de 5 ballons ALLSIX V100 par club a pour objectif de soutenir ces clubs dans leur travail de formation, et de leur présenter certains produits de la gamme ALLSIX (avec envoi du catalogue et bon de réduction -10%).

> Soit 2370 ballons (via les Liges)

- Une dotation a également été transmise aux 12 Liges Métropolitaines ayant distribué les ballons aux clubs. Chaque ligue a reçu 1 kit composé de 32 ballons V100 et 4 filets.

> Soit 384 ballons et 48 filets

SERVICE CIVIQUE

RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT SERVICE CIVIQUE (pour 3 ans)

- 105 postes accordés pour 2020
 - > 25 postes de 6 mois ont déjà été distribués aux territoires (en priorité aux Ligues, Comités ou Clubs « tête de réseaux »), dont 1 pour la Corse et La Réunion
 - > 80 postes de 7 mois seront attribués pour la rentrée sportive 2020
 - > Le « Livret d'accueil et de suivi du Volontaire en Service Civique - FFVolley », sera transmis à tous les tuteurs cette année, pour un meilleur accompagnement.
- Une nouvelle fiche mission sera proposée à l'Agence du Service Civique pour remplacer celle qui concernait « l'Année du Volley » (et qui périmera donc à la rentrée prochaine)
 - > à ré-orienter vers une fiche type permettant de développer des thématiques comme le volley scolaire, les nouvelles pratiques, la promotion des dispositifs fédéraux, ...
- Compte Rendu National 2019 « Service Civique » en cours de réalisation pour l'ASC

ANNEE DU VOLLEY SAISON 2



- Partenariats en 19/20 avec:
 - > **USEP**
 - > **UGSEL** (initiations au volley assis au cours de 3 Championnats de France UGSEL)
 - > **UNSS** (Collaboration avec le secteur Volley Santé et l'UNSS afin d'organiser un Championnat de France de « Volley Partagé » du 16 au 19 mars à Vichy)
 - > **FFSU** (Challenge SOFT organisé à La Réunion cette année)
 - > Lancement de la deuxième édition du concours avec **l'Education Nationale**.
- Au 3/02/2020, plus de **200 projets** ont été labellisés et dotés, représentant presque **80 000 personnes touchées**.
- Collaboration avec **Paris 2024** pour inciter nos clubs/instances à déposer un projet « Année du Volley » dans le cadre de la « Semaine Olympique et Paralympique ». Plusieurs structures ont répondu favorablement en organisant des événements avec des établissements scolaires de leur territoire au cours de la semaine du 3 février.

VOLLEY SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

SMASHY

- L'envoi des dotations SMASHY a été internalisé par la Fédération, pour réduire les coûts et améliorer le service aux clubs (contact direct sans passer par un prestataire)
 - > *30 000 diplômes SMASHY et bracelets sont prévus pour cette saison*
- Co-création d'un contenu pédagogique avec l'USEP à destination des enseignants
 - > *En cours de validation puis mise en page en début d'année 2020*
- Le carnet de jeu « Hugo et Lily », développé dans le cadre de l'EuroVolley, devrait être mis aux couleurs fédérales en 2020, et devenir une dotation SMASHY en 2020/2021.

CLUBS JEUNES

- Groupe de travail dirigé par M.AKILIAN et composé d'élus, de salariés du « monde volley », de professeurs d'EPS et de CTS.
 - > *Une proposition de simplification du dispositif est en cours de réalisation, pour application en 2020/2021*

VOLLEY SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

GRAINE DE VOLLEYEUR

- Projet de mise en relations des instances/établissements affiliés aux fédérations scolaires et universitaires (USEP, UGSEL, UNSS, FFSU) avec nos clubs de haut niveau.

> *Les 4 Fédérations partenaires, ainsi que la LNV, ont validé ce projet,*

> *L'information sera envoyée aux clubs pros en février afin d'expérimenter le projet sur la fin de saison sportive, avant de probablement le reconduire en 2020/2021 et d'ouvrir le dispositif aux clubs de nos Championnats nationaux (à voir jusqu'à quel niveau).*

CARTE PASSERELLE & SNU (Service National Universel)

- La FFvolley a confirmé sa volonté de s'impliquer dans les dispositifs suivants:

> *La « **Carte Passerelle** » (géré par le CNOSF) ayant pour objectif d'inciter les écoliers de CM1/CM2 à tester différents sports au sein des clubs participant au programme.*

> *Le « **Service National Universel** » (géré par le Ministère).*

En attente d'informations complémentaires à ce sujet...

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA C3D (STAPS)

AIDES AUX LIGUES

AAL 2019

- Enveloppe totale de 250 000€
- Le dernier paiement (« Part Fixe » + « Aide aux Pôles » + « Part sur Critères ») a été versé aux Ligues début janvier 2020

AAL 2020

- Passage de l'enveloppe à 300 000€
 - > Les montants liés aux « parts fixes » (aides aux Ligues de moins de 5 000 et 10 000 licenciés), et « aides aux Pôles » (5 000€ par Ligue gérant un Pôle sans CTS) n'évolueront pas cette année.
 - > La part sur Critères sera plus importante du fait de l'augmentation de l'enveloppe, les 10 critères seront maintenus (avec adaptation des objectifs)

AAL 2021

- Proposition d'évolution des critères pour AAL 2021 en ce début d'année 2020

BASSIN DE PRATIQUE

- En début de saison 19/20, tous les « Bassins de Pratique » (BP) ont été désactivés, afin d'identifier les bassins fonctionnels souhaitant renouveler leur convention
 - > Au 03/02/2020, on recense 49 bassins de pratique actifs, soit 169 clubs concernés.
- Une nouvelle rédaction du dispositif est en cours et sera proposée prochainement, elle visera à :
 - > Simplifier la création et le renouvellement des conventions « BP »
 - > Ré-intégrer un projet de Bassin de Pratique à soumettre à validation de la Ligue concernée avant validation de la création ou renouvellement d'un BP.. Ceci afin de vérifier que ce projet commun est bien tourné autour de la « Mutualisation »
 - > Mise en place d'un bilan de fin de saison pour évaluer les outils de mutualisation déployés par les GSA du bassin.
 - > Création d'outils (ou utilisation d'outils efficaces utilisés sur dans certains BP) pouvant être mis à disposition des clubs.

DAF (DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATIONS)

2019/2020

- Les nouvelles obligations prévues par les RPE 2019/2020 en termes de licences ont légèrement augmenté par rapport à l'an passé (si le club utilise le principe de mixité)
 - > *Au 31/01/2020, 6 clubs ne remplissaient pas leurs obligations (en licences), et devront donc régulariser leur situation avant le 30 avril 2020*
- Les obligations en termes d'unités de formation devront être renseignées via le « Formulaire DAF » en mars 2020 (date limite: le 25/03/2020)
- Challenge DAF 2020
 - > *En avril, l'exploitation des formulaires DAF complétés permettra d'identifier les clubs ayant dépassé le plus largement leurs obligations*
 - > *Une dotations en ballons ALLSIX V900 (homologués FIVB) est envisagée*

2020/2021

- Intégration valorisation Arbitres et Educateurs pour 2020/2021 ?

PROJET SPORTIF FEDERAL 2020

AGENCE NATIONAL DU SPORT

LES CRITERES FEDERAUX 2020

Seront les mêmes que l'an passé, pour garder une continuité avec la campagne « expérimentale » de 2019, et ne pas chambouler nos clubs/instances:

1) CRITERES INSTANCES

FORMATION ET EMPLOI

FORMATION DES JOUEURS

STRUCTURATION TERRITORIALE

DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

2) CRITERES CLUBS

DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE

CREATION D'EVENEMENTS PROMOTIONNELS

SPORT SCOLAIRE

FORMATION

** Tous ces critères seront trouvables sous l'onglet «DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE» (sur la plateforme Compte Asso). L'Agence Nationale du Sport espère pour lancer cette plateforme dès le mois de mars, après avoir formé les référents PSF des Fédérations.*

PROJET SPORTIF FEDERAL 2020

AGENCE NATIONAL DU SPORT

LA COMMISSION FEDERALE PSF

- Cet organe devra être constitué dans chaque Ligue, avec un « référent PSF »
- Elle aura pour rôle:
 - > D'émettre son avis sur le Compte Rendu Financier de Subvention des structures bénéficiaires (sur sa région) lors de la campagne 2019
 - > L'instruction des dossiers des structures de son territoire pour la campagne 2020

LE COMPTE RENDU FINANCIER DE LA SUBVENTION 2019

- Ce document CERFA sera transmis à toutes les structures bénéficiaires d'ici peu.

LES EVALUATEURS « MACROS » SOUHAITES PAR L'ANS

- L'ANS souhaite que la FFvolley travaille sur un document listant les indicateurs objectifs « macros » (à l'échelle nationale) sur lesquels elle souhaitera être évaluée.
- L'évolution de ces critères (licences, nombre de GSA, ...) devra démontrer que l'internalisation de cette campagne de « Projet Sportif Fédéral » par la FFvolley a eu un effet bénéfique... et pourra influencer sur l'évolution de l'enveloppe fédérale « PSF ».

CDF COMPET'LIB & MASTERS - AFFINITAIRES

Coupe de France Compet'Lib

- Se joue en 6x6 – Mixité obligatoire
- Phases départementales, puis régionales, avant de réunir 16 équipes pour la phase finale, qui se déroulera à Nancy les 20 et 21 juin 2020 (Week-end de la VNL)

Coupe de France Masters

- Se joue en 4x4 – Mixité possible - 2 compétitions distinctes sont organisées
 - > Coupe de France Masters Féminines, avec : M1F : + 40 ans, M2F : + 50 ans.
 - > Coupe de France Masters Masculins, avec : M1M : + 40 ans, M2M : + 50 ans.
- Des plateaux seront organisés afin de qualifier les équipes pour les phases finales, qui auront lieu les 6 et 7 juin (lieu à déterminer).

RDV avec la FSGT à propos des ces « produits fédéraux » - 20/01/2020

- La commission « volley FSGT » n'est pas forcément favorable à l'idée d'informer ses instances de l'existence de ces Coupes de France FFvolley, mais souhaiterait davantage une « collaboration » sur l'un de ces événements, avec une visibilité FSGT.



FFvolley

www.ffvolley.org